



PROGRAMME SECONDE VIE

Attestation d'engagement de récupération de chutes de pose de revêtements de sol

Suite au contrat N° 1221/23 signé en FEVRIER 2023 avec la société GERFLOR, l'entreprise BOUCHET FRERES s'est engagée à collecter les chutes de pose des revêtements de sol PVC et à les retourner à GERFLOR.

Ainsi l'entreprise BOUCHET FRERES réduit le tonnage de déchets mis en décharge ou en incinération.

L'engagement de l'entreprise BOUCHET FRERES entraîne une adhésion totale au contrat, en particulier le respect du tri : contenants bien remplis, pas de pollution.

Ces chutes propres vont être réincorporées dans la composition de nos produits, dans des intercalaires ou des couches d'envers.

Fait à Tarare, le 27/02/2023



43 Boulevard Garibaldi
69170 TARARE
S.A.S au Capital de 1932385€
RCB Lyon 726 580 152

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized "J" or a similar character, is placed here.

Réf : Contrat Seconde Vie n°1221/23

Tarare, le 27/02/2023

Madame, Monsieur

Nous vous remercions d'avoir adhéré au programme de recyclage Seconde Vie, apportant ainsi votre contribution à la promotion commune d'une économie circulaire.

En 2021, ce sont environ 250 000m² de nouveaux revêtements de sol PVC qui ont été fabriqués dans nos usines françaises à partir de chutes propres collectées chez des entreprises qui s'engagent comme la vôtre. C'est aussi cette collecte qui nous permet de proposer des revêtements de sol PVC présentant un taux moyen de 25% de matières recyclées.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) au 1^{er} Janvier 2017, de nombreuses initiatives volontaires ont vu le jour au niveau des territoires, des citoyens et des entreprises.

Pour nous, Gerflor, le recyclage a toujours été une de nos priorités. Dès 2010, avec le lancement du programme Seconde Vie, nous étions l'un des premiers industriels à s'engager dans cette voie. Depuis, à chacun de nos développements produits, nous cherchons à maximiser l'utilisation de matières recyclées tout en facilitant son recyclage futur.

En 2018, Gerflor s'était engagé auprès du ministère de la Transition Ecologique en signant la Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC); engagement depuis repris par le syndicat national Kaléï dont nous faisons partie. Le programme Seconde Vie GERFLOR est donc une vraie opportunité pour démontrer à vos clients, maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'oeuvre, votre engagement pour des chantiers propres, votre rigueur et votre responsabilité écologique.

Pour aller plus loin, Gerflor est totalement impliquée dans l'application progressive de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire et de la loi REP (Responsabilité Elargie du Producteur) dans le cadre de l'éco-organisme VALOBAT.

C'est avec la participation de chacun que nous ferons basculer notre activité dans un cercle vertueux.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre engagement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pierre CONVERS
 Directeur Général Bâtiment & Sport France



We care / We act Nos engagements pour un développement durable



EMPREINTE CARBONE*
 -20 % kg
 équivalent CO₂/m²
 entre 2020 et 2025



CONTENU BIOSOURCE**
 10 % d'ici à 2025



CONTENU RECYCLÉ
 30 % d'ici à 2025



POSE LIBRE***
 50 % d'ici à 2025



VOLUME RECYCLÉ ANNUEL
 60 000 t d'ici à 2025

* Scopes 1 et 2 définis dans le protocole des GES. ** % d'activité réalisée avec des produits contenant du biosourcé.

*** % d'activité réalisée avec des produits en pose non collée.